

# Réunion du Comité Provincial Namurois qui s'est tenue à Tabora SAISON 2021/2022 : P.V. N° 05 – 21/06/2022.

Séance ouverte à 19h15.

## Membres présents :

Mmes C. FOLIE, I. PIETQUIN.  
MM., P NOËL, J.-C. OGER, B. VAN KERM, P. WINAND.

## Membre excusé :

Mme S. VANCRUTSEN, M F. FREDERIC.

## Membres invités :

M. F. ANTOINE, F. GRANDJEAN, D. HARMAND.

## 1. Nouvelles attributions au sein du CPN :

Cette réunion définit les nouvelles tâches rendues nécessaires par l'arrivée de 3 nouveaux membres et le départ d'un ancien.

### • Administration :

- Bureau :
  - ↔ Président : Pascal NOEL
  - ↔ Secrétaire : Philippe WINAND
  - ↔ Trésorier : Jean-Claude OGER
- Règlements – Statuts
  - ↔ Membres : Franky ANTOINE, Pascal NOEL, Christophe SOUMOY, Bernard VAN KERM, Philippe WINAND
- Organisations :
  - Souper des Champions : Isabelle PIETQUIN
  - ↔ Membres : Franky ANTOINE, Claire FOLIE, Sandra VANCRUTSEN
    - Réservations Compétitions & réunions : Claire FOLIE
    - Palmarès : Pascal NOEL, Isabelle PIETQUIN, Philippe WINAND
- Informatique - Communication (site, Facebook, ...) : Philippe WINAND
- Gestion – coordination du calendrier sportif : Pascal NOEL

### • Parquet Provincial

- ↔ Délégué disciplinaire : Philippe WINAND
- ↔ Membres :
  - Franky ANTOINE
  - Bernard VAN KERM

### • Commission Provinciale Namuroise d'arbitrage (CPNA)

- ↔ Présidente : Claire FOLIE
- ↔ Membres :
  - Franky ANTOINE
  - Dominique HARMAND

- Michel GIBOUX

- **Commission des Vétérans et Aînés (CPNV)**

- ↪ Présidente : Isabelle PIETQUIN

- ↪ Membres :

- Freddy ROMAINVILLE

- **Commission Provinciale Interclubs Namurois (CPIN)**

- ↪ Président : Bernard VAN KERM

- ↪ Membres :

- Franky ANTOINE
    - Francis FREDERIC
    - Frédéric GRANDJEAN
    - Dominique HARMAND
    - Pascal NOEL
    - Philippe WINAND

- Etablissement des séries interclubs : Bernard VAN KERM

- Gestion des résultats interclubs : Bernard VAN KERM

- Remise et avancement des matches : Dominique HARMAND

- Contrôle des feuilles de matches : Francis FREDERIC - Philippe WINAND

- Gestion des intempéries :

- ↪ Franky ANTOINE - Pascal NOEL - Bernard VAN KERM – Philippe WINAND

- Interclubs loisir : Frédéric GRANDJEAN

- Organisation des tours finaux – Play Off : Bernard VAN KERM

- ↪ Membres : Dominique HARMAND – Pascal NOEL

- **Commission Provinciale des Compétitions Namuroises (CPCN)**

- ↪ Président : Pascal NOEL

- ↪ Membres :

- Franky ANTOINE
    - Frédéric GRANDJEAN
    - Dominique HARMAND
    - Sandra VANCROTSEN
    - Philippe WINAND

- Coupes provinciales : Sandra VANCROTSEN

- ↪ Membres : Franky ANTOINE - Frédéric GRANDJEAN

- Critériums : Pascal NOEL - Dominique HARMAND

- Challenges (autorisation) : Dominique HARMAND

- Masters – Tournois : Dominique HARMAND

- Championnats Provinciaux : Philippe WINAND

- ↪ Membres : Dominique HARMAND - Pascal NOEL

- **Commission Provinciale Namuroise des Classements (CPNC)**

- ↪ Coordinateur : Philippe WINAND

- ↪ Membres votants :

- Franky ANTOINE
    - Frédéric GRANDJEAN
    - Jean-Claude OGER
    - Isabelle PIETQUIN
    - Bernard VAN KERM

- **Commission Technique des Jeunes (CTJN)**

- ↪ Président : Pascal NOEL

- ↪ Membres :

- Christophe CORYN
    - Frédéric GRANDJEAN
    - Isabelle PIETQUIN
    - Philippe WINAND

- Cellule Technique : Vincent DUVIVIER

- Cellule Organisation internationaux : Pascal NOEL

- Cellule Internationaux Jeunes Namur : Isabelle PIETQUIN

- ↪ Membres : Claire FOLIE, Pascal NOEL, Sandra VANCRUTSEN, Philippe WINAND

- Détection, stage et subsides : Frédéric GRANDJEAN

- **Commission Provinciale Namuroise de Propagande (CPNP)**

- ↪ Président : Frédéric GRANDJEAN

- ↪ Vice-Présidente : Isabelle PIETQUIN

- ↪ Membres :

- Claire FOLIE
    - Dominique HARMAND
    - Pascal NOEL
    - Sandra VANCRUTSEN
    - Philippe WINAND

- Prospection : Frédéric GRANDJEAN

- Circuit Provincial des Jeunes (CPJDS) : Frédéric GRANDJEAN

- Labellisation : Claire FOLIE

- Portes Ouvertes : Dominique HARMAND

- Only Girls : Sandra VANCRUTSEN

## 2. **Trésorerie :**

- Bénéfice annoncé entre 7000 et 8000 €, le montant exact sera précisé début juillet.
- Le calcul des bénéfices à redistribuer aux clubs seront calculés sur les saisons 2018/19, 2019/20 et 21/22. Pour rappel, nous redistribuons les 50 % de la moyenne des trois dernières saisons, le détail du calcul figure en annexe.  
Un peu plus de 5000 € seront redistribués aux clubs, le calcul exact sera fait quand la saison sera définitivement clôturée et communiqué à l'AP de début de saison.
- Les responsables de commission doivent communiquer leur budget prévisionnel au trésorier pour le 15 juillet, qui fera la synthèse pour la fin du mois.
- Les indemnités et amendes sont revues et se trouvent en annexe du PV. Les indemnités de déplacement passeront à 0,35 €/km.

## 3. **Masters :**

- Un nouveau programme pour la gestion des tableaux de tournoi est en cours d'élaboration par l'AFTT. Une démonstration a eu lieu au cours de laquelle deux représentants de la province assistaient.
- Les masters sont particuliers à notre province puisqu'un classement général est fait et une journée finale est organisée. Cette partie n'est pas prise en charge par le programme.

- Le programme sera utilisé par les juges arbitres désignés par la commission d'arbitrage. Les autres auront le choix de l'utiliser ou pas et seront au besoin accompagnés.

#### 4. **Divers :**

- Le responsable des locations de salle de la ville de Namur nous a contacté pour une mise au point notamment de la gratuité de certaines journées parrainées par la ville qui n'intervient que pour les associations du Grand Namur. Le point sera débattu au prochain collège des échevins.

**Séance levée à 22h30.**

**SITE INTERNET PROVINCIAL : [www.frbtt-namur.be](http://www.frbtt-namur.be)**

Secrétaire,

Président f.f.,

Ph. WINAND

P. NOEL

**SAISON 2022-2023 - LISTE DES AMENDES ET REDEVANCES**

**N° de compte du C.P.N. : BE29 0689 3158 2064**

	<b>1. INTERCLUBS</b>			
<b>1.1</b>	<b>Communication des résultats :</b>			
	- par match non communiqué dans les délais:			
<b>1.1.1</b>	a) Première infraction			<b>5,00 €</b>
<b>1.1.2</b>	b) Deuxième infraction			<b>10,00 €</b>
<b>1.1.3</b>	c) Troisième infraction et suivantes			<b>15,00 €</b>
<b>1.2</b>	<b>Encodage /envoi des feuilles de match :</b>			
<b>1.2.1</b>	a) par feuille de match non encodée dans les délais sur le site internet			<b>4,00 €</b>
<b>1.2.2</b>	b) feuille de match non envoyée dans les 8 jours à la demande du contrôleur interclubs ou secrétaire prov.			<b>50,00 €</b>
<b>1.3</b>	<b>Mauvais alignement liste de force :</b>			
<b>1.3.1</b>	- joueur aligné deux fois dans la même semaine d'interclubs			<b>7,00 €</b>
<b>1.4</b>	<b>Match(es) non joué(s) lors d'une rencontre interclubs :</b>			
<b>1.4.1</b>	a) 1 match Divisions 1 à 5 messieurs et 1 à 2 dames			<b>3,00 €</b>
<b>1.4.2</b>	b) 1 match Division 6 messieurs et 3 dames			<b>1,00 €</b>
<b>1.4.3</b>	c) 2 matches Divisions 1 à 5 messieurs et 1 à 2 dames			<b>6,00 €</b>
<b>1.4.4</b>	d) 2 match Division 6 messieurs et 3 dames			<b>2,00 €</b>
<b>1.4.5</b>	e) 3 matches Divisions 1 à 5 messieurs et 1 à 2 dames			<b>9,00 €</b>
<b>1.4.6</b>	f) 3 match Division 6 messieurs et 3 dames			<b>3,00 €</b>
<b>1.5</b>	<b>Joueur ou joueuse absent(e) en interclubs - WO</b>			
<b>1.5.1</b>	a) en division 6 messieurs et en division 3 dames			<b>5,00 €</b>
<b>1.5.2</b>	b) autres divisions messieurs et dames			<b>10,00 €</b>
<b>1.6</b>	<b>Forfait:</b>			
<b>1.6.1</b>	a) division 1, 2 et 3 messieurs ; division 1 dames 1 <sup>ère</sup> à 17 <sup>ème</sup> semaine			<b>40,00 €</b>
<b>1.6.2</b>	b) division 1, 2 et 3 messieurs ; division 1 dames 18 <sup>ème</sup> à 22 <sup>ème</sup> semaine			<b>80,00 €</b>
<b>1.6.3</b>	c) division 4 et 5 messieurs ; division 2 dames 1 <sup>ère</sup> à 17 <sup>ème</sup> semaine			<b>25,00 €</b>
<b>1.6.4</b>	d) division 4 et 5 messieurs ; division 2 dames 18 <sup>ème</sup> à 22 <sup>ème</sup> semaine			<b>50,00 €</b>
<b>1.6.5</b>	e) division 6 messieurs; division 3 dames 1 <sup>ère</sup> à 17 <sup>ème</sup> semaine			<b>15,00 €</b>
<b>1.6.6</b>	f) division 6 messieurs; division 3 dames 18 <sup>ème</sup> à 22 <sup>ème</sup> semaine			<b>30,00 €</b>
<b>1.7</b>	<b>Supplément pour forfait non prévenu :</b>			
<b>1.7.1</b>	Toutes divisions non prévenu ou moins de 24 heures à l'avance			<b>50,00 €</b>
<b>1.7.2</b>	Toutes divisions prévenu entre 24 et 48 heures à l'avance			<b>25,00 €</b>
<b>1.8</b>	<b>Forfait général</b>			
<b>1.8.1</b>	a) division 1, 2 et 3 messieurs ; division 1 dames 3 premières semaines			<b>75,00 €</b>
<b>1.8.2</b>	b) division 1, 2 et 3 messieurs ; division 1 dames 4 <sup>ème</sup> à 19 <sup>ème</sup> semaine			<b>75,00 €</b>
<b>1.8.3</b>	c) division 1, 2 et 3 messieurs ; division 1 dames 20 <sup>ème</sup> à 22 <sup>ème</sup> semaine			<b>150,00 €</b>
<b>1.8.4</b>	d) division 4 et 5 messieurs ; division 2 dames 3 premières journées			<b>25,00 €</b>
<b>1.8.5</b>	e) division 4 et 5 messieurs ; division 2 dames 4 <sup>ème</sup> à 19 <sup>ème</sup> semaine			<b>50,00 €</b>
<b>1.8.6</b>	f) division 4 et 5 messieurs ; division 2 dames 20 <sup>ème</sup> à 22 <sup>ème</sup> semaine			<b>100,00 €</b>
<b>1.8.7</b>	g) division 6 messieurs; division 3 dames 3 premières journées			<b>10,00 €</b>
<b>1.8.8</b>	h) division 6 messieurs; division 3 dames 4 <sup>ème</sup> à 19 <sup>ème</sup> semaine			<b>30,00 €</b>
<b>1.8.9</b>	i) division 6 messieurs; division 3 dames 20 <sup>ème</sup> à 22 <sup>ème</sup> semaine			<b>60,00 €</b>
<b>1.9</b>	<b>Conditions de jeu</b>			
<b>1.9.1.</b>	Température insuffisante dans le local de jeu (entre 10 et 15°).			<b>15,00 €</b>
<b>2</b>	<b>2. COUPE</b>			
<b>2.1</b>	a) Non inscription obligatoire d'équipes - par équipe			<b>40,00 €</b>
<b>2.2</b>	b) Forfait au premier tour			<b>40,00 €</b>
<b>2.3</b>	Supplément si non prévenu			<b>20,00 €</b>
<b>2.4</b>	c) Forfait simple prévenu après le premier tour			<b>15,00 €</b>
<b>2.5</b>	Supplément si non prévenu			<b>15,00 €</b>
<b>2.6</b>	d) Forfait journée finale prévenu			<b>25,00 €</b>
<b>2.7</b>	Supplément si non prévenu			<b>15,00 €</b>
<b>2.8</b>	e) Non envoi des feuilles de match dans les délais prévus			<b>5,00 €</b>
<b>2.9</b>	f) N° de match manquant ou incorrect			<b>5,00 €</b>
<b>2.10</b>	g) feuille non correctement remplie			<b>5,00 €</b>
<b>3</b>	<b>3. FRAIS DE DEPLACEMENT distance entre les salles (Interclubs &amp; Coupe)</b>			
<b>3.1</b>	a) de 5 à 25 km			<b>10,00 €</b>
<b>3.2</b>	b) de 26 à 50 km			<b>20,00 €</b>
<b>3.3</b>	c) de 51 à 75 km			<b>30,00 €</b>
<b>3.4</b>	d) de 76 à 100 km			<b>40,00 €</b>
	<b>Ces frais sont versés au club qui devait recevoir</b>			
<b>4</b>	<b>4. CRITERIUMS</b>	Inscription	Amende	<b>Total</b>
<b>4.1</b>	a) Absence non prévenue	6,00 €	14,00 €	<b>20,00 €</b>

4.2	b) Absence prévenue	6,00 €	9,00 €	15,00 €
4.3	c) Absence prévenue au min 48h avant le début de la compétition	6,00 €	4,00 €	10,00 €
5	<b>5. MASTERS &amp; TOURNOIS</b>			<b>Total</b>
5.1	Absence, par série inscrite	4,00 €	4,00 €	8,00 €
<b>Le montant total est à payer sur le compte du C.P. qui versera la somme due au club organisateur.</b>				
6	<b>6. COMPETITIONS PROVINCIALES</b>			
6.1	<b>Refus ou absence à l'arbitrage par joueur en simple et double</b>			12,00 €
	<b>Cartes jaunes :</b>			
6.2	a) 1ère carte jaune reçue			12,00 €
6.3	b) 2ème carte jaune reçue			12,00 €
6.4	c) 3ème carte jaune reçue			24,00 €
6.5	d) 4ème carte jaune reçue			48,00 €
6.6	<b>Carte rouge :</b>			24,00 €
7	<b>7. INSCRIPTIONS</b>			
	<b>Par équipe</b>			
7.1	a) Interclubs Messieurs & Dames			10,00 €
7.2	b) Interclubs Vétérans & Aînées			10,00 €
7.3	c) Coupes Provinciales			10,00 €
	<b>Individuelle</b>			
7.4	a) Critérium Classement			6,00 €
7.5	b) Critérium des Jeunes			6,00 €
7.6	c) Circuit Provincial des Jeunes Dandoy-Sport			3,00 €
7.7	d) Masters			4,00 €
7.8	e) Championnats provinciaux en simples			5,00 €
7.9	f) Championnats provinciaux en doubles (4€ par joueur)			8,00 €
7.10	g) Championnats provinciaux en doubles mixtes (4€ par joueur)			8,00 €
8	<b>8. REDEVANCES</b>			
	<b>Frais administratifs</b>			
8.1	a) Documents repris lors des AG			0,00 €
8.2	b) Envoi des documents par courrier - Forfait par envoi			30,00 €
	<b>Tournois</b>			
8.3	a) Demande d'un JA pour organiser la compétition			0,00 €
8.4	b) Demande de réaliser les tableaux sur place			Frais Depl
	<b>Challenges</b>			
8.5	a) Challenge autorisé en même temps qu'un Masters (rayon > 20 Kms)			75,00 €
	a) Challenge autorisé en même temps qu'un Masters (rayon <= 20 Kms)			200,00 €
8.6	b) Challenge non autorisé			250,00 €
	<b>Arbitrage</b>			
8.7	a) Absence d'arbitre diplômé actif ou en formation: 6 équipes et plus			120,00 €
8.8	b) Arbitrage & formation arbitre, par équipe			5,00 €
8.9	c) Carnet d'arbitrage, sans envoi postal			6,00 €
8.9	d) Carnet d'arbitrage, par envoi postal			10,00 €
8.10	<b>Site internet : maintenance et développement, par club</b>			75,00 €
	<b>Retard de paiement</b>			
8.11	a) Facture de début et/ou de fin de saison, majoration de 5% au premier rappel (échéance de la facture) ainsi que pour le second, quinze jours après le premier.			
8.12	b) Facture de début et/ou fin de saison après un mois de retard de paiement. Perte de qualification des équipes, jusqu'à paiement, pour disputer l'interclubs en application des RS			
8.13	c) Amendes joueurs, majoration de 10% par rappel espacés de quinze jours, avec un minimum de 5 €.			
8.14	d) Amendes joueurs, après un mois de retard, perte de qualification du joueur pour toutes compétitions.			
8.15	<b>Comité</b>			
8.15.1	Comité incomplet, manque président et/ou secrétaire et/ou trésorier. Amende doublée après quinze jours.			25,00 €
8.15.2	Comité incomplet après deux mois (8.15.1) Perte de qualification des équipes.			
8.16	<b>Mesures Covid</b>			
8.16.1	Pas de matériel Covid, repris dans le règlement provincial 'Spécial Covid'			50,00 €
8.16.2	Pas de matériel Covid, repris dans le règlement provincial 'Spécial Covid', deuxième infraction.			100,00 €
8.16.3	Pas de matériel Covid, repris dans le règlement provincial 'Spécial Covid', troisième infraction et suivantes.			200,00 €

## **Redistribution bénéfiques aux clubs**

Le CPN a décidé de redistribuer aux clubs, sur les 3 saisons suivantes, la moitié de ses bénéfices. Les clubs bénéficiant de cette ristourne seront ceux qui auront œuvré pour améliorer la situation dans les deux axes que le CPN considère actuellement comme vital.

- Augmenter le nombre de joueurs actifs et donc par conséquence, à terme, des affiliations (ou au moins freiner la diminution) en privilégiant les jeunes et les dames.
- Diminuer le nombre de rencontres individuelles non jouées.

La forme de ristourne sera faite sur base du remboursement de « demi-affiliation ». Un club pourra se voir ainsi ristourner 1,5 ou 5 voire 10 affiliations de la saison.

La clé de répartition entre les deux méthodes dépend des performances de la province en terme d'affiliations (sur base des chiffres de l'AFTT où tous les affiliés sont repris à l'exclusion des Licences A).

La clé de répartition est la suivante. Elle sera prise chaque année sur la situation au 31 mars.

<i>différence # affiliés</i>	<i>pour augmentation # joueurs actifs</i>	<i>pour rencontres jouées</i>
jusqu'à -3,5%	30,0%	70,0%
entre -3,5 et -2,5%	35,0%	65,0%
entre -2,5 et -1,5%	40,0%	60,0%
entre -1,5 et -0,5%	45,0%	55,0%
entre -0,5 et 0,5%	50,0%	50,0%
entre 0,5 et 1,5%	57,5%	42,5%
entre 1,5 et 2,5%	65,0%	35,0%
plus de 2,5%	70,0%	30,0%

## **Ristourne pour augmentation du nombre de joueurs actifs**

### **Principe**

Pour chaque club, on établit

- un score des joueurs en activité sur base de l'activité des joueurs la saison précédente. Ce score est appelé score initial.
- un score de joueur en activité à l'issue de la saison sur base de l'activité de la saison en cours. Ce score est appelé score final.

Si la différence entre le score final et le score initial est strictement positif, le club participera au partage de la partie de la somme redistribuée qui est attribuée à la progression de l'activité des joueurs.

### **Calcul des scores**

Le score est la somme des points attribués à chaque joueur qui sont dans le scope du calcul des scores.

Un joueur est considéré comme actif s'il a effectivement joué au moins 7 semaines sur la saison. Pour une dame, cela peut être 3 semaines en messieurs et 4 en dames.

Une dame est considérée comme active en dames si elle a joué au moins 7 semaines sur la saison dans l'interclubs dames.

Les points attribués sont les suivants :

- 0 point si le joueur n'est pas actif (n'a pas joué au minimum pendant 7 semaines)
- 1 point par joueur actif
- Bonus de 1 point pour un poussin ou préminime (même inactif)
- Bonus de 1 point si c'est un jeune (minimes à juniors) actif
- Bonus de 0,5 points pour une joueuse active
- Bonus de 0,5 points si la joueuse est active en dames

Nous essayons donc de favoriser l'engagement les dames et les jeunes.

Les rencontres en super division messieurs ne sont pas prises en comptes parce que leur calendrier n'est pas synchrone avec les autres calendriers.

### **Liste des joueurs pris en compte pour le calcul du score initial**

On prend tous les joueurs qui étaient dans le club la saison précédente et qui n'ont pas quitté celui-ci à l'issue de cette saison. Ces joueurs sont dans la liste même s'ils ne se sont pas réinscrits pour la saison en cours.

On ajoute tous les joueurs qui étaient affilié à un autre club la saison précédente et qui ont été transféré à ce club pendant la période des transferts à l'issue de la saison précédente. Ces joueurs sont dans la liste même s'ils ne se sont pas réinscrits pour la saison en cours.

On ajoute également les joueurs qui se sont affilié en cours de suite à un transfert administratif comme, par exemple, un joueur devenu libre parce que son ancien club a cessé ses activités.

### **Liste des joueurs pris en compte pour le calcul du score final**

Il s'agit simplement de la liste des joueurs affiliés à l'issue de la dernière journée de championnat.

### **Répartition des « demi-affiliations »**

Chaque club lauréat reçoit d'office une demi-affiliation par centaines de demi-affiliations affectées à cette partie (avec un minimum de 1) . Les autres demi-affiliations attribuées à cette partie sont réparties au prorata des scores obtenus.

## **Ristourne pour faible # de rencontres individuelles non jouées**

### **Principe**

Pour chaque club, on calcule le nombre de rencontres individuelles qui ne sont pas jouées par la faute de celui-ci. Forfait généraux, forfaits simples, équipes à 3, rencontres non jouées par un joueur sont comptabilisées.

Tous les clubs dont le nombre de rencontres individuelles non jouées en raison d'une raison qui lui est imputée est inférieur à 2% participera au partage de la partie de la somme redistribuée qui est attribuée à la diminution du nombre de parties non jouées

### **Calcul des scores**

Les clubs reçoivent une cote entre 0 et 5 points suivant le pourcentage qu'ils ont obtenus. 0% de rencontres non jouées donne 5 points ; 2% donne 0 point. Entre les deux, on donne  $5 * (2 - X)$  où X est le pourcentage obtenu.

Le score du club est cette cote multipliée par le nombre d'équipes

### **Répartition des « demi-affiliations »**

Chaque club lauréat reçoit d'office une demi-affiliation par centaines de demi-affiliations affectées à cette partie (avec un minimum de 1). Les autres demi-affiliations attribuées à cette partie sont réparties au prorata des scores obtenus.

### **Moment du paiement et récompenses**

Les demi-affiliations seront ristournées aux clubs avec la facture de fin de saison.

Les 3 meilleurs de chaque catégories seront invités des champions de fin de saison.